

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLI-  
QUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE  
-----

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL  
CIVIL DE L'ETAT  
-----

DECRET N° 84/199 du 5/12/85  
MTE/FP/SG/DGFP/DGPCE

Portant intégration et nomination de  
Monsieur KAYA Simplicie Germain dans les  
cadres de la catégorie A hiérarchie I des  
Services Techniques (Laboratoire des Mines)

-----  
LE PREMIER MINISTRE  
-----

I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la Loi n° 076/84 du 7-12-84 portant ratification de  
l'Ordonnance n° 019/84 du 23-8-84 portant modification de certaines dispo-  
sitions de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des  
fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur  
la solde des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 60/90 du 3-3-60 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A des services Techniques ;  
(/u le Décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des  
rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchi-  
sation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le Décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories  
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-3-62 portant  
statut général des fonctionnaires ;  
(/u le Décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomina-  
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;  
(/u le Décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les condi-  
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent  
subir les fonctionnaires stagiaires notamment en ses articles 7 et 8 ;  
(/u le Décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant la  
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-  
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-  
sements ;

(/u le Décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et rempla-  
çant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les éche-  
lonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le Décret n° 84/856 du 8-8-84 portant nomination du  
Premier Ministre ;

(/u le Décret n° 85/1423 du 7.12.85 portant nomination des  
Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 85/1434 du 17.12.85 portant organisation  
des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 85/260 du 5-3-85 déterminant le circuit  
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et  
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le Protocole d'Accord du 29-11-80 signé entre la  
Roumanie et la République Populaire du Congo ;

(/u la lettre n° 3830/MESS-CAB-DOB-D1 du 16-8-85 du  
Directeur de l'Orientatior et des Bourses, transmettant le dossier de  
candidature constitué par l'intéressé ;

DECRETE :-

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées du Décret n° 60/90 du 3-3-60 et du Protocole d'Accord du 29-11-80 susvisé, Monsieur KAYA Simplicie Germain, né le 2 Mars 1951 à Mouzanga, titulaire du Diplôme d'Ingénieur, spécialité : Forage des Sondes et Exploitation des Gisements de Pétrole et de Gaz, obtenu à l'Institut de Pétrole et de Gaz de Bucarest (ROUMANIE), est intégré dans les cadres de la Catégorie A Hiérarchie I des services Techniques (Laboratoire des Mines), et nommé au grade d'Ingénieur Principal des Techniques Industrielles Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2. - L'intéressé est mis à la disposition du Ministère des Mines et ~~Industrie~~ Industrie.

ARTICLE 3. - Le Présent Décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 5 Février 1986

Par le Premier Ministre

Le Ministre du Travail; de  
l'Emploi, de la Refonte de  
la Fonction Publique et de  
la Prévoyance Sociale.-

Bernard COMBO MATSIONA.-

Ange Edouard P. O U N G U I.-

AMPLIATIONS :-

JORPC..... 1  
DGFP/DGFCE..... 3  
DGFP/BST..... 1  
DGB..... 3  
DCF..... 1  
M.M. 4..... 2  
DOSSIER..... 3  
INTERESSE..... 1  
SGCM..... 2./-